

**ANNULE ET REMPLACE**

**DÉCISION PPERF N°10 012/2023  
FIXANT LES INDEMNITES DE PRELEVEMENTS DE GREFFONS CORNEENS  
A COMPTER DU 15 OCTOBRE 2023**

**DIRECTRICE DU PÔLE  
Caroline Rauscent**

**AFFAIRES FINANCIÈRES  
Ronan Guiheneuf  
DIRECTEUR**

Les indemnités de prélèvement comprennent le temps médical et paramédical, le matériel, les consommables (désinfectant), l'entretien des salles de prélèvement. Ces indemnités sont fixées :

**RECETTES  
Nathalie Dolley  
DIRECTRICE**

**CONTRÔLE DE GESTION  
Caroline Rauscent  
DIRECTRICE**

	Tissus BMT CHU de Nantes	Tarifs HT	Tarifs TTC (TVA 5.5%)
<b>EUROBIO</b>	<b>UNE CORNEE</b> prélevée en chambre mortuaire	162.08 €	171 €
	<b>UNE CORNEE</b> prélevée au cours d'un Prélèvement Multi-Organes (PMO)	95.73 €	101 €
<b>ALCHIMIA</b>	<b>UNE CORNEE</b> prélevée en chambre mortuaire	218.71 €	230.74 €
	<b>UNE CORNEE</b> prélevée au cours d'un Prélèvement Multi-Organes (PMO)	152.36 €	160.74 €
	<b>UNE TETE FEMORALE</b> prélevée sur donneur vivant (résidu opératoire)	28.91 €	30.50 €

A ces indemnités de prélèvement s'ajoute le **remboursement des frais de port** associés à la commande des milieux de collecte des greffons cornéens. Ces frais de port sont annuellement révisés par le fournisseur. Une copie de la facture du fournisseur devra être jointe au titre de recette émis par le centre préleveur.

		Tarifs 2023
<b>EUROBIO</b>	<b>Forfait carboglace (HT)</b>	Tarifs en vigueur
<b>ALCHIMIA</b>	<b>Forfait carboglace (HT)</b>	136 €

Cette décision est susceptible d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Nantes, le **13 NOV. 2023**

Nathalie DOLLEY  
Directrice de Recettes  
Direction du Pôle Pilotage de l'Efficiency  
et des Ressources Financières